

2020/0045

**DÉPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT D'AVESNES-SUR-HELPE
COMMUNE DE AVESNELLES**

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AVESNELLES**

L'an deux mille vingt, le trente et un juillet, à 17 heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AVESNELLES, étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Antoine BADIDI, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19 - Présents : 11 - Votants : 18

Etaient présents : M.BADIDI.SEGUIN.PETIT.COQUELET.CHATELAIN.

BAROCHE.RAVIDAT.

Mmes MERCIER. WAUCHER.DELTOUR.CAFFIAU.

Absents ayant donné pouvoir : Mme BLANDO à Mme MERCIER.

Mme STALLA à M. BADIDI, M. CHRETIEN à M. PETIT,

Mme WAUCHEUL à Mme WAUCHER, M. WERY à M. SEGUIN,

Mme DELPLANQUE-GABET à M. BAROCHE, Mme CUVILLIER –BOUILLON à M. RAVIDAT.

Absent : M. CHALDAUREILLE.

Secrétaire de séance : M. PETIT.

Objet : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019 – BUDGET PRINCIPAL.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-29 et L. 2121-31,

Monsieur le Maire dit que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2019 a été réalisée par le Trésorier, Madame Catherine JACQUETTE et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la commune.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif de Monsieur le Maire et du compte de gestion du Trésorier, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Le compte de gestion du Trésorier pour l'exercice 2019 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits

Pour extrait conforme,

AVESNELLES, le 5 AOUT 2020

Le Maire,

